

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

51 N° 5 1924

L'Eglise des Saints et le rigorisme primitif

Edgar HOCEDEZ (s.j.)

p. 257 - 267

<https://www.nrt.be/it/articoli/leglise-des-saints-et-le-rigorisme-primitif3132>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'Église des Saints

et le rigorisme primitif⁽¹⁾

Parmi les difficultés que soulève le traité de la Pénitence, une des plus ardues est assurément la question du rigorisme primitif.

Les critiques indépendants sont presque unanimes à prétendre que l'Église des premiers âges ne s'est pas reconnu le droit de remettre les péchés les plus graves : pendant trois siècles elle aurait exclu de son pardon, à tout le moins, l'apostasie, l'homicide et l'adultère⁽²⁾.

Les auteurs catholiques s'accordent, comme de juste, à soutenir que les apôtres reçurent de Jésus-Christ le pouvoir de pardonner tous les péchés, « quelque énormes qu'ils puissent être. » Mais, s'ils sont unanimes sur le *droit*, ils se divisent sur une question de *fait*, ou, comme ils disent, de discipline. Les uns nient absolument l'existence d'un rigorisme refusant l'absolution, même au moment de la mort, à certaines catégories de pécheurs ou de péchés — à tout le moins, ce rigorisme n'aurait pas prévalu dans l'ensemble de l'Église ; d'autres, au contraire, le concèdent dans une mesure plus ou moins large et avec des nuances différentes d'après les auteurs. Les documents nous permettent de surprendre, disent-ils, cette évolution disciplinaire. L'Église apostolique était une église de saints. Jeune, enthousiaste, soulevée par la prédication des premiers disciples, enflammée par l'abondance des charismes, elle ne concevait pas qu'un régénéré pût retomber dans des fautes graves, incompatibles avec la sainteté de la profession chrétienne, et, pour maintenir cet idéal, elle excluait impitoyablement de son sein ou condamnait

(1) A propos du livre récent du R. P. GALTIER, *De Paenitentia. Tractatus dogmatico-historicus*. Parisii, Beauchesne, 1923. Nous parlerons la fois prochaine plus longuement de ce beau traité. — (2) O. D. WATKINS, M. A. *A History of Penance*. London, Longmans, 1920.

à une pénitence perpétuelle, sans espoir de réconciliation ici-bas, les abandonnant « à la miséricorde de Dieu », les pécheurs les plus notoires. Hermas, en proclamant une sorte de jubilé, une remise de tous les péchés, mais pour une seule fois, marquerait la première étape vers le laxisme. L'édit de Calixte, accordant le pardon aux adultères, tout en réservant l'homicide et l'apostasie, aurait fait le pas décisif. La multiplication des apostasies durant la persécution de Dèce aurait amené, au temps du pape Corneille, une nouvelle mitigation et au IV^e siècle l'évolution aurait été achevée.

Le rigorisme compte en général, parmi ses défenseurs, les théologiens positifs depuis Petau, Morin, Sirmond et les historiens, comme Funk, Vacandard, Battifol. L'opinion contraire, à laquelle se sont ralliés de nos jours quelques érudits, tels Esser, d'Alès, Lebreton, est âprement soutenue par la plupart des théologiens dogmatistes.

Parmi ceux-ci, le plus grand nombre prétend même que la question doit se trancher *a priori*. D'une part, l'Église possède un pouvoir universel, s'étendant à tous les péchés sans exception; d'autre part, nul pardon indépendamment du pouvoir des clefs; étant donné ces deux dogmes, disent-ils, le privilège d'infailibilité s'oppose à ce que l'Église ait même toléré une pratique disciplinaire universelle, qui eût semblé la négation d'une de ces deux vérités. Il est impossible également que l'Église ait failli à sa mission sanctificatrice, en refusant à ses fidèles un moyen de salut indispensable. Le R. P. Galtier montre fort bien que ces arguments n'ont pas toute l'efficacité que leur prêtent ces théologiens : la question est une question de fait, qu'il faut trancher *a posteriori* (p. 148-150).

A la base de tous les systèmes évolutionnistes nous constatons un mythe : le mythe de l'Église des saints. Nous sommes heureux de voir le R. P. protester contre cette légende, mise en honneur surtout depuis le temps des Jansénistes, et la

réduire à ses justes proportions. Nous aidant de ces pages, qui se recommandent autant par la sûreté de la doctrine que par l'érudition et un sens critique très averti, nous voudrions contribuer pour notre humble part à ruiner les hypothèses dangereuses des historiens du dogme.

L'Église des saints, n'est-ce pas ainsi que Saint Paul désigne l'ensemble des communautés chrétiennes primitives? Assurément. Mais il faudrait d'abord bien s'entendre sur la signification de ce mot. Jadis, en 1909, le R. P. Delehaye (1) publia une étude très approfondie sur les mots « ἅγιος » et « sanctus », trop peu remarquée par les théologiens. Retenons seulement ces constatations. « On sait assez que l'emploi le plus fréquent de ἅγιος est dans le substantif pluriel οἱ ἅγιοι, pour désigner l'ensemble des fidèles. L'idée première et fondamentale est celle qui fit qualifier de ἔθνος ἅγιον le peuple d'Israël. La race choisie était sainte par le fait de sa consécration à Dieu. L'Église du Christ, substituée au peuple privilégié, a hérité de son titre et tous ceux qui en font partie et y sont entrés par le baptême sont appelés « saints »... Toutefois l'idéal auquel ils doivent aspirer n'est pas requis pour leur assurer le nom d'ἅγιοι; ils ne le portent pas parce qu'ils en sont spécialement dignes. C'est bien ainsi que le comprend encore, vers le milieu du ^{II}^e siècle, Hermas, pour qui « les saints » sont des pécheurs ayant besoin de pardon (Vis. I, 1, 9 cf. Vis. II, 2, 4). Chez les pères apostoliques d'ailleurs..., on chercherait en vain une nouvelle acception du mot ἅγιος, et la nuance, qui doit amener insensiblement l'idée que nous y attachons maintenant, ne se dessine pas encore... On peut donc conclure que, parmi les premières générations chrétiennes, lorsqu'on prononce le mot ἅγιος, il n'est pas encore question de sainteté individuelle, rien ne

(1) *Analecta Bollandiana*, t. 28, p. 147. Le R. P. GALTIER n'a pas soulevé cette question.

montre non plus que les « saints » forment dans l'Église une élite et constituent un groupe à part (1). » Le Père Prat ne contredit pas à ces conclusions, tout au contraire (2).

L'Église primitive ne ressemble en rien à ces groupes de gnostiques ou de spirituels, à ces « purs » qui se prétendaient exempts de tout péché, voire même impeccables. Bien loin de là, les apôtres gardent un vif sentiment de leur fragilité et une conscience profonde des mauvais instincts qui grouillent au fond de nous-mêmes et produisent, comme leurs fruits naturels, les fautes et les péchés. « Si nous disons que nous sommes sans péché, s'écrie saint Jean, nous nous séduisons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous. Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous sommes sans péché, nous le faisons menteur et sa parole n'est pas en nous. Mes petits enfants je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ, le Juste » (I Jean, I, 8-10; II, 1) (3). La pensée du péché qui menace est toujours présente.

Les apôtres ne rougissent pas de reconnaître leurs fautes passées. Saint Pierre dans sa catéchèse ne cachait pas sa trahison (Mc. XIV, 67-72) et saint Matthieu comme saint Luc racontent au long cette lamentable histoire (Mt. XXVI, 69-75; Lc. XXII, 56-62). Le grand apôtre, dans ses lettres comme dans ses discours, proclamait qu'il avait été un persécuteur et un blasphémateur : « C'est moi qui'ai persécuté cette secte jusqu'à la mort, chargeant de chaînes et jetant en prison hommes et femmes; le grand prêtre et tous les anciens m'en sont témoins. Et lorsqu'on répandit le sang d'Étienne, votre témoin, j'étais moi-même présent, joignant mon approbation à celle des autres et gardant les vêtements de ceux qui le

(1) *l. c.* p. 163-164. — (2) *La théologie de S. Paul*, t. II, (1912), p. 425.

— (3) Traduction Crampon.

lapidaient. » (Act. XXII, 4, 20). « Je rends grâce... au Christ-Jésus, notre Seigneur, de ce qu'il m'a jugé digne de sa confiance... moi qui fus autrefois un blasphémateur, un persécuteur, un insulteur » (I Tim., I, 13; I Cor., XV, 9-10). Et son fidèle compagnon, saint Luc, raconte la part que prit Saul au meurtre d'Étienne (Act. VII, 58, 60) et les ravages qu'il fit parmi les fidèles (Act. XIII, 3; IX, 1). Même après sa conversion et ses prodigieux travaux, l'humble apôtre n'ose se fier pleinement au témoignage de sa conscience : « je ne me juge pas moi-même; car quoique je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas pour cela justifié : mon juge, c'est le Seigneur » (I Cor., IV, 4). Qui ne connaît cette page vibrante où l'apôtre décrit la lutte entre l'esprit et la chair et qu'il termine par cette exclamation : « Qui me délivrera de ce corps de mort? » (Rom. VII, 14-25).

Notre Seigneur lui-même n'avait-il pas mis ses disciples en garde contre le péché? Ne les avait-il pas prémunis contre les scandales (Mt. V, 29-30; XVIII, 6-9), contre le danger de se perdre corps et âme dans la géhenne de feu (Mt. X, 20; Lc. XII, 5)? Les paraboles de la vigilance, comme celle des vierges folles et des talents, inculquent la même idée : une chute reste toujours possible, et, à moins de veiller, nous pouvons être surpris par la mort spirituelle (Mt. XXV, 1-31; Lc. XIX, 32-37; XXI, 34-36). Le divin Maître annonce qu'au jugement dernier un certain nombre seront condamnés pour n'avoir pas soulagé le Christ dans la personne de leurs frères (Mt. XXV, 31-46). Pouvait-il déclarer plus clairement que l'adhésion au christianisme n'empêche pas nécessairement toutes les chutes, et que le danger de pécher reste toujours menaçant? Aussi bien Notre Seigneur prophétise-t-il que jusqu'à la fin des temps les bons seront mélangés aux mauvais dans le sein de l'Église, comme l'ivraie au blé et les bons poissons aux mauvais (Mt. XIII, 30, 41; 47-50).

Les communautés primitives ont dû se reconnaître elles-

mêmes dans ces paraboles. Et qui s'en étonnerait, quand on songe à leur composition? Les apôtres, dans leurs coups de filet, ramassaient des personnes de tout rang et de toute condition. Le juif craignant Dieu coudoyait le néophyte venu des abominations du paganisme. Si la chrétienté compta dès l'origine des convertis de distinction, la grande majorité était composée d'ouvriers, d'artisans, d'affranchis et d'esclaves (Rom. XVI; I Petr. II, 18; I Tim. VI, 1). Corinthe était célèbre dans l'antiquité par ses turpitudes, et ce n'est pas parmi les débardeurs de ce port et parmi les pauvres et les délaissés de cette ville infâme qu'on devait s'attendre à trouver de délicates vertus. La corruption des affranchis et des esclaves était proverbiale; voilà cependant le milieu où se sont recrutées les premières chrétientés de Grèce et d'Asie Mineure. D'ailleurs saint Paul nous déclare que beaucoup de ces convertis avaient été de grands pécheurs. « Car nous aussi nous étions autrefois insensés, indociles, égarés, esclaves de toutes sortes de convoitises et de jouissances, vivant dans la malignité et l'envie, dignes de haine et nous haïssant les uns les autres » (Tit. III, 3). « Ne vous trompez pas, ni les impudiques ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les calomnieux, ni les rapaces ne posséderont le royaume de Dieu. Voilà pourtant ce que vous étiez, du moins quelques-uns d'entre vous » (I Cor., VI, 9-11). Ces hommes venaient donc à l'Église, la conscience très chargée, esclaves d'habitudes mauvaises et invétérées. Or ils étaient baptisés souvent sans longue préparation (Act. II, 42).

Assurément la grâce du Saint-Esprit était puissante et elle éclatait en prodiges : beaucoup de ces conversions furent merveilleuses, tout comme celle de saint Paul lui-même. Mais il serait téméraire de croire que toujours le baptême transformait miraculeusement ces convertis des abominations païennes, au point de les immuniser contre des chutes même

profondes. Bien au contraire, les apôtres supposent, qu'après leur conversion, ces hommes resteront exposés à de violentes tentations, et portés aux vices propres à leur condition. Le péché les entoure et le danger d'y succomber est pressant. Aussi ils sont mis en garde, chacun contre les périls propres à son état social et à son âge. Aux esclaves, Saint Paul inculque le respect de leurs maîtres « afin que le nom de Dieu et sa doctrine ne soient pas blasphémés. » Et voici un trait, pris sur le vif, du caractère servile : la tentation de mépriser les maîtres chrétiens, sous prétexte d'égalité entre les fidèles. « Et que ceux qui ont pour maîtres des fidèles, ne les méprisent pas parce qu'ils sont leurs frères ; mais qu'ils les servent d'autant mieux... » (I Tim., VI, 1-2 ; Tit., II, 9). Et saint Pierre ne suppose pas davantage que les esclaves seront toujours irréprochables. « Et quel mérite y a-t-il si, après avoir fait une faute, vous supportez patiemment les coups » (I Pet., II, 20) ? Saint Ignace ne parlera pas autrement dans sa lettre à Polycarpe (IV, 3). Les péchés propres aux riches sont signalés et les fidèles sont exhortés à les éviter. « Ceux qui veulent être riches tombent dans la tentation, dans le piège et dans une foule de convoitises insensées et funestes qui plongent les hommes dans la ruine et la perte. Car c'est la racine de tous les maux que l'amour de l'argent et certains, pour s'y être livrés, se sont égarés loin de la foi et se sont engagés eux-mêmes dans beaucoup de tourments » (I Tim., VI, 9-10, 17 ; Iac., I, 10). La morgue du puissant et l'adulation injuste qui l'entoure, ses exactions sont décrites par Saint Jacques avec une verve mordante (II, 1-4, 6). Les femmes ne sont pas oubliées : « que les femmes soient en vêtements décents, se parant avec pudeur et simplicité, sans tresses, or, perles ou habits somptueux... comme il convient à des femmes qui font profession de servir Dieu » (I Tim., II, 9). Saint Paul veut que les diaconesses soient des personnes d'âge mûr : « Quant aux jeunes veuves, écarter-les ;

car l'attrait de la volupté les a dégoûtées du Christ. De plus dans l'oisiveté, elles s'accoutument à aller de maison en maison; et non seulement elles sont oisives, mais encore jaseuses, intrigantes, parlant de choses qui ne conviennent pas. Je désire donc que les jeunes veuves se marient... qu'elles ne donnent à l'adversaire aucune occasion de médire; car il en est déjà qui se sont égarées pour suivre Satan » (I Tim., v, 13). Les femmes âgées ont leurs tentations particulières : « pareillement aux femmes âgées, de faire paraître une sainte modestie dans leur tenue; de n'être ni médisantes ni sujettes aux excès du vin » (Tit., II, 3). Le catalogue des péchés masculins est dressé sans ménagement (I Tim., III, 3-6, 8-11; Tit., II, 3-6; Iac., IV, 11).

Non seulement le péché est toujours possible, les tentations restent dangereuses, mais les écrivains sacrés ne cachent pas qu'il y a des chutes. « Ce que Dieu veut, c'est votre sanctification : que vous évitiez l'impudicité et que chacun de vous garde son corps dans la sainteté et l'honnêteté, sans l'abandonner aux emportements de la passion... que personne n'use, en cette matière, de violence ou de fraude à l'égard de son frère, parce que le Seigneur fait justice de tous ces désordres, comme nous vous l'avons dit et attesté. Car Dieu ne vous a pas appelés à l'impureté, mais à la sainteté. Celui donc qui méprise ces préceptes... c'est Dieu [qu'il méprise] qui a donné son Esprit-Saint pour habiter en vous » (I Thess. IV, 3-9).

Chutes graves : « Je crains de trouver parmi vous des querelles, des rivalités, des animosités, des contestations, des médisances, des faux rapports, l'enflure, des troubles. Je crains que lorsque je serai parmi vous, mon Dieu ne m'humilie de nouveau à votre sujet, et que je n'aie à pleurer sur plusieurs pécheurs qui n'auront pas fait pénitence de l'impureté, des fornications, et des dissolutions auxquelles ils se sont livrés » (II Cor. XII, 20-21). Nous savons en effet que parmi les frères, « fratribus », se trouvaient plusieurs impu-

diques (I Cor. v, 9-13). « Tels sont ceux qui s'insinuent dans les familles pour captiver les femmelettes chargées de péchés, travaillées de passions de toute espèce » (II Tim. III, 6). On connaît assez le fameux incestueux de Corinthe (I Cor. v, 1-13; II Cor. I, 23; II, 12, etc.). Il y a également quelques désordres dans l'église des Galates : d'abord des erreurs qui en séduisent quelques-uns. « Vous couriez si bien; qui vous a arrêtés pour vous empêcher d'obéir à la vérité?... Un peu de levain fait fermenter toute la pâte... Celui qui met le trouble parmi vous fait fermenter toute la pâte » (Gal. v, 7, 9, 10). Il exhorte vivement à éviter le mal commis sous prétexte de liberté : « Vous avez été appelés à la liberté; seulement, ne faites pas de cette liberté un prétexte pour vivre selon la chair » (Gal. v, 13). « Si vous vous mordez et vous vous dévorez les uns les autres, prenez garde... » (Gal. v, 15). Il énumère les péchés qui ferment l'entrée du Royaume (Gal. v, 16-21), et il ajoute : « lors même qu'un homme se serait laissé surprendre à quelque faute, vous, les spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur, prenant garde à vous-mêmes de peur que vous ne tombiez aussi en tentation » (Gal. VI, 1). Chez les Philippiciens, il constate qu'« il en est plusieurs qui marchent en ennemis de la croix. Je vous en ai souvent parlé et j'en parle maintenant avec larmes. Leur fin, c'est la perdition, eux qui font leur dieu de leur ventre » (Phil. III, 18-19). Aux Éphésiens, après avoir dénoncé les vices, il ordonne de n'avoir pas de rapport avec ceux qui s'y livrent, mais de les reprendre (Eph. v, 3-5, 10-12; cf. I Tim., v, 1-20). Faut-il rappeler les persécutions qu'il a subies de la part des faux frères? A Corinthe il condamne des désordres (I Cor. v, 9-13), principalement au sujet des agapes, et déclare que la maladie et la mort sont le fruit des péchés commis (I Cor. VI, 7-11, XI, 20-21, 30). Saint Jacques ne parle pas autrement que saint Paul (v, 19-20). Parmi les sept lettres qui ouvrent l'Apocalypse, cinq sont

des réprimandes (II, 4-5, 14, 15, 20-21; III, 1-3, 15).

Ce tableau des misères de l'Église primitive ne doit pas faire perdre de vue la ferveur de la majorité des fidèles, leurs vertus souvent héroïques, ni l'abondance des dons du Saint-Esprit, ni les fruits merveilleux de la grâce; mais il détruit la conception idyllique d'une Église de saints, dans laquelle il n'y aurait place pour aucune faute grave : et ainsi se trouve ruinée par la base l'hypothèse même d'où partent nos adversaires.

Je pourrais m'arrêter ici; car c'était le but que je m'étais proposé. En terminant je voudrais relever quelques indices directs contre le rigorisme. On aura déjà remarqué, dans les passages cités, comment les apôtres, même lorsqu'ils s'indignent contre les vices, laissent apparaître une grande mansuétude pour les personnes et une grande miséricorde. Toujours il y a appel au repentir. Rappelons seulement la crainte de saint Paul d'avoir « à pleurer sur plusieurs pécheurs qui n'auront pas fait pénitence de l'impureté » (II Cor. XII, 21); c'est donc bien que la pénitence et le pardon étaient possibles. Timothée, comme un bon pasteur, doit reprendre et corriger (I Tim. V, 7-20; II Tim. II, 25-26), « dans l'espoir que Dieu leur donnera de se convertir et que... ils se dégageront des pièges du diable ». Saint Jean invite les pécheurs à la pénitence, même ceux qui ont péché par adultère ou idolâtrie (I. c. cf. Act. VIII, 20-23; Iud., 22, 23). Saint Pierre de son côté affirme que « Dieu use de patience envers vous, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la pénitence ».

Quand certains auteurs se plaignent que ces indices sont peu nombreux, ils oublient d'abord que les écrits des apôtres ne sont que des écrits occasionnels et surtout ils négligent ce que nous lisons dans l'Évangile. Par un artifice de méthode, nous séparons les Évangiles des écrits des apôtres, réservant les premiers pour prouver la doctrine de Jésus. Mais si les

écrits évangéliques nous renseignent d'abord sur Jésus, indirectement ils nous font connaître la mentalité des premières chrétientés, puisqu'ils reproduisent la catéchèse ordinaire, et furent composés dans ces milieux. Or les Évangiles respirent d'un bout à l'autre la miséricorde et le pardon. Comment les premiers disciples auraient-ils conservé et prêché les paraboles de l'enfant prodigue, de la brebis égarée et tant d'autres, comment auraient-ils gardé le souvenir du pardon de Madeleine, de la pécheresse surprise en adultère, si dans les premières chrétientés avait sévi le rigorisme qu'imaginent nos adversaires? Ces récits ont scandalisé jadis les sectes rigoristes qui les ont biffés de leurs évangiles; mais si les chrétientés primitives les ont pieusement recueillis, n'est-ce pas une preuve qu'ils répondaient parfaitement à leurs sentiments intimes? L'esprit qui inspire tout l'Évangile contredit donc cette conception rigide; et rien n'y est plus contraire que l'orgueil pharisaïque qui se sépare des publicains. « Celui-ci s'en alla justifié, mais non pas l'autre. » Saint Pierre aurait-il oublié qu'il a reçu l'ordre de pardonner soixante dix fois sept fois (Mt. XVIII, 22)? La déclaration de Notre Seigneur donnant aux apôtres le pouvoir de remettre tous les péchés, a été consigné par saint Jean, à la fin du 1^{er} siècle, preuve péremptoire qu'à cette époque on avait encore conscience que la puissance de pardonner avait été accordée aux fils des hommes.

E. HOCEDEZ, S. I.